



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

# Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie  
59 Ter, chemin Verdale - 31240 Saint-Jean

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège

## **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie**

59 Ter, chemin Verdale - 31240 Saint-Jean

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée générale de Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note "Changement d'estimation concernant les modalités de calcul de la dépréciation des créances clients" de l'annexe précise la mention et la justification du changement d'estimation relatif à la prise en compte des créances échues depuis plus d'un an auprès des OPCO à partir de l'exercice 2023. Nos travaux ont consisté à nous assurer de la conformité et de la correcte évaluation de la provision pour créances douteuses rattachée aux OPCO.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège, le 14 juin 2024

KPMG S.A.

Anne Briqueteur  
Associée

Désignation de l'entreprise : CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'exercice précédent* : 12					
Numéro SIRET* : 13002793100018		Code APE : 9411Z					
Déclaration souscrite en €		Exercice N, clos le : 31/12/2023					
		Brut	Amortissements, provisions				
			Net				
			Net				
Capital souscrit non appelé (I)		AA	0				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	1 862 663	AC	1 148 512	714 151	721 651
		AD		AE		0	0
		AF	3 634 761	AG	2 176 325	1 458 436	1 591 517
		AH		AI		0	0
		AJ	1 232 552	AK	1 155 064	77 489	108 910
		AL		AM		0	0
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	7 803 092	AO	934 889	6 868 203	6 632 889
		AP	176 009 341	AQ	88 310 502	87 698 839	87 238 313
		AR	30 289 282	AS	21 243 922	9 045 360	7 263 930
		AT	34 211 249	AU	26 898 396	7 312 853	7 360 299
		AV	4 421 680	AW		4 421 680	1 997 878
		AX	0	AY		0	12 704
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT		0	0
		CU	261 706	CV	9 120	252 586	252 539
		BB	74 104	BC		74 104	69 918
		BD		BE		0	0
		BF	1 088 528	BG	551 080	537 448	416 019
		BH	15 354	BI		15 354	15 354
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>260 904 313</b>	<b>BK</b>	<b>142 427 810</b>	<b>118 476 503</b>	<b>113 681 920</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL		BM		0	0
		BN		BO		0	0
		BP		BQ		0	0
		BR		BS		0	0
		BT	0	BU	0	0	0
		BV	13 482	BW		13 482	101 853
	CRÉANCES	BX	38 091 897	BY	4 676 847	33 415 050	29 189 865
		BZ	9 698 590	CA	25 000	9 673 590	12 145 161
		CB		CC		0	0
	DIVERS	CD		CE		0	0
CF		45 797 817	CG		45 797 817	44 327 762	
COMPTES DE REGULARISATION	CH	500 247	CI		500 247	398 042	
	<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>94 102 033</b>	<b>CK</b>	<b>4 701 847</b>	<b>89 400 186</b>
	<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)</b>		<b>CL</b>			0	
	<b>Primes de remboursement des obligations (V)</b>		<b>CM</b>			0	
	<b>Ecarts de conversion actif* (VI)</b>		<b>CN</b>			0	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>355 006 345</b>	<b>1A</b>	<b>147 129 657</b>	<b>207 876 689</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :	immobilisations :		Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES		
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N	Exercice N-1	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	22 255 049	22 255 049
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, .....	DB	14 564 273	15 471 382
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	286 551	342 228
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) <b>B1</b>	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* <b>EJ</b>	DG	22 831 109	22 831 109
	Report à nouveau	DH	43 021 266	36 138 427
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	3 594 209,30	6 199 577
	Subvention d'investissement	DJ	49 547 299	49 291 752
	Provisions réglementées*	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>		DL	<b>156 099 755</b>
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>		DO	<b>0</b>
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 506 761	5 331 814
	Provisions pour charges	DQ	3 731 640	4 438 029
	<b>TOTAL (III)</b>		DR	<b>9 238 401</b>
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 733 659	12 037 636
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) <b>EI</b>	DV	554 570	634 735
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	480 842	1 089 970
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 891 333	6 154 883
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = 7093 IS 19N-1 =0	DY	7 981 881	7 939 175
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 167	53 196
	Autres dettes	EA	10 518 559	4 189 697
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 373 521	5 445 947
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	<b>42 538 533</b>	<b>37 545 237</b>
<b>(V)</b>		ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	<b>207 876 688,58</b>	<b>199 844 603</b>
<b>RENOIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES							
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	55 666	FB		FC	55 666	47 929	
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
			services*	FG	80 208 737	FH		FI	80 208 737
	Chiffre d'affaires nets*	FJ		80 264 403	FK	0	FL	80 264 403	79 847 319
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subvention d'exploitation					FO	11 290 018	8 775 797	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	2 060 582	1 769 455	
	Autres produits (1) (11)					FQ	20 888 443	21 595 029	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	114 503 445	111 987 601
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	0		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	35 448	6 104	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements ( y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	0	0	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	25 985 856	22 615 317	
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	4 018 356	3 661 878	
	Salaires et traitements*					FY	48 469 627	44 553 971	
	Charges sociales (10)					FZ	21 354 232	19 234 139	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :	- dotations aux amortissements*		GA	10 912 338	10 069 712		
					- dotations aux provisions *		GB	0	0
			- sur actif circulant : dotations aux provisions	GC	2 819 558	1 141 261			
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	1 045 120	4 470 378					
	Autres charges (12)				GE	2 443 529	3 592 404		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	117 084 064	109 345 162	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	<b>-2 580 619</b>	<b>2 642 438</b>	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 395	1 182	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	112 062	9 331	
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	10 995	1 718	
Total des produits financiers (V)						GP	124 451	12 231	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	263 831	290 534	
	Différence négative de change					GS			
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	263 831	290 534	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	<b>-139 379</b>	<b>-278 303</b>	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)</b>						GW	<b>-2 719 998</b>	<b>2 364 136</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :

CMAR OCCITANIE MIDI PYRENEES

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 997 158	701 286
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB 5 681 431	5 616 840
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC 0	11 341
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 6 678 588,96	6 329 467
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)	HE 350 347	2 481 143
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF 14 035	12 684
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 364 382	2 493 828
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI <b>6 314 207</b>	<b>3 835 640</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK 0	198
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		HL <b>121 306 486</b>	<b>118 329 299</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		HM <b>117 712 276</b>	<b>112 129 722</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN <b>3 594 209</b>	<b>6 199 577</b>
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) produits de locations immobilières	HY 150 199	132 335
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G 0
	(3) - crédit-bail mobilier *	HP 2 837	2 849
		- crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)	1H 337 148	2 407 426
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1 363 296	322 288
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 859 645	607 375
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 Obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles
Les produits exceptionnels sur opérations en capital concernent uniquement le compte 775.			
Les charges exceptionnelles sur opérations en capital concernent uniquement le compte 675			
		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ANNEXES**  
**COMPTES ANNUELS 2023**

**PREAMBULE**

La CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE a été créée le 01/01/2021 suite à la fusion des 13 chambres départementales et de leur CFA associé de la région Occitanie dans la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE.

Son siège est fixé à SAINT JEAN 31240 (59 Ter chemin de Verdale)

Les établissements secondaires sont au nombre de 41 :

Département	Etablissements	Statut juridique	Adresse
09	CFA DE L'ARIEGE	Etablissement Secondaire	2 RUE JEAN MOULIN - 09000 FOIX
09	CMA DE L'ARIEGE	Etablissement Secondaire	2 RUE JEAN MOULIN - 09000 FOIX
11	ANTENNE DE NARBONNE	Etablissement Secondaire	10 AV DU CHAMP DE MARS - 11100 NARBONNE
11	CFA DE L'AUDE	Etablissement Secondaire	22 AV DES GENETS - 11200 LEZIGNAN-CORBIERES
11	CMA DE L'AUDE	Etablissement Secondaire	20 AV DU MAL JUIN - 11000 CARCASSONNE
12	CFA DE L'AVEYRON	Etablissement Secondaire	341 RUE DES METIERS - 12850 ONET-LE-CHATEAU
12	CMA DE L'AVEYRON	Etablissement Secondaire	341 RUE DES METIERS - 12850 ONET-LE-CHATEAU
30	ANTENNE D'ALES	Etablissement Secondaire	75 IMP DES PALMIERS - 30100 ALES
30	CFA DU GARD	Etablissement Secondaire	904 AV DU MARECHAL JUIN - 30000 NIMES
30	CMA DU GARD	Etablissement Secondaire	904 AV DU MARECHAL JUIN - 30000 NIMES
31	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE-CMA	Siège	59 T CHE VERDALE - 31240 SAINT-JEAN
31	ESPACE FORMATION DE TOUL	Etablissement Secondaire	3 RUE DE TOUL - 31000 TOULOUSE
31	IFCMA DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	55 BD DE L'EMBOUCHURE - 31200 TOULOUSE
31	ANTENNE DE SAINT-GAUDENS	Etablissement Secondaire	5 ESPACE PEGOT - 31800 SAINT-GAUDENS
31	ESM DE HAUTE-GARONNE - CFA	Etablissement Secondaire	21 CHE DE LA PYRAMIDE - 31600 MURET
31	CMA DE HAUTE-GARONNE	Etablissement Secondaire	18 B BD LASCROSSES - 31000 TOULOUSE
31	CFA - POLE PROTH DENTAIRE	Etablissement Secondaire	3 CH DES MARAICHERS - 31400 TOULOUSE
32	CFA DU GERS	Etablissement Secondaire	1 AV DE LA REPUBLIQUE - 32550 PAVIE
32	CMA DU GERS	Etablissement Secondaire	1 AV DE LA REPUBLIQUE - 32550 PAVIE
34	ANTENNE DE CLERMONT L'HERAULT	Etablissement Secondaire	3 AV RAYMOND LACOMBE - 34800 CLERMONT L'HERAULT
34	ANTENNE DE LUNEL	Etablissement Secondaire	177 B AV LOUIS LUMIERE - 34400 LUNEL
34	ANTENNE DE BEZIERS	Etablissement Secondaire	218 RUE MAX JACOB - 34500 BEZIERS
34	CFA DE L'HERAULT	Etablissement Secondaire	154 RUE BERNARD GIRAUDEAU - 34080 MONTPELLIER
34	CMA DE L'HERAULT	Etablissement Secondaire	154 RUE BERNARD GIRAUDEAU - 34080 MONTPELLIER
34	CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	Etablissement Secondaire	65 AV CLEMENT ADER - 34170 CASTELNAU-LE-LEZ
46	ANTENNE DE SAINT CERE	Etablissement Secondaire	4 PLACE BOURSEUL - 46400 SAINT CERE
46	ECOLE DES METIERS DU LOT - CFA	Etablissement Secondaire	RUE ST AMBROISE - 46000 CAHORS
46	CMA DU LOT	Etablissement Secondaire	RUE ST AMBROISE - 46000 CAHORS
48	CFA DE LOZERE	Etablissement Secondaire	RUE DE L'APPRENTISSAGE - 48000 MENDE
48	CMA DE LOZERE	Etablissement Secondaire	2 BD DU SOUBEYRAN - 48000 MENDE
65	ECOLE DES METIERS DES HAUTES PYRENEES -CFA	Etablissement Secondaire	1 RUE PIERRE LATECOERE - 65000 TARBES

## Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Occitanie

---

65	CMA DES HAUTES-PYRENEES	Etablissement Secondaire	10 B RUE DU QUATRE SEPTEMBRE - 65000 TARBES
66	CFA DES PYRENEES ORIENTALES	Etablissement Secondaire	9 AV ALFRED SAUVY - 66600 RIVESALTES
66	CMA DES PYRENEES ORIENTALES	Etablissement Secondaire	9 AV ALFRED SAUVY - 66600 RIVESALTES
66	ANTENNE SAILLAGOUSE	Etablissement Secondaire	RUE SERRE DE SAN JUAN - 66800 SAILLAGOUSE
66	ANTENNE POLE ENTREPRENEURIAT	Etablissement Secondaire	RUE DES SITELLES - 66700 ARGELES SUR MER
66	ANTENNE CERET	Etablissement Secondaire	2 BD SIMMON BATLLE - 66400 CERET
81	ANTENNE DE SOREZE	Etablissement Secondaire	ALL NOTRE-DAME - 81540 SOREZE
81	ANTENNE DE CASTRES	Etablissement Secondaire	34 ALL CORBIERES - 81100 CASTRES
81	CFA DU TARN	Etablissement Secondaire	112 RTE DES TEMPLIERS - 81990 CUNAC
81	CMA DU TARN	Etablissement Secondaire	112 RTE DES TEMPLIERS - 81990 CUNAC
82	CMA DU TARN ET GARONNE	Etablissement Secondaire	11 RUE DU LYCEE - 82000 MONTAUBAN

La CMAR OCCITANIE regroupe les activités des chambres départementales et des CFA de la région OCCITANIE.

Du point de vue de leur statut, les chambres de métiers sont des « établissements publics placés sous la tutelle de l'Etat et administrés par des dirigeants et collaborateurs d'entreprises élus »

De par son statut, la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE :

- Est soumise aux règles de la comptabilité publique
  - Est placée sous tutelle de la Préfecture de Région assisté par le Directeur régional des finances publiques
  - Est soumise au code des marchés publics
- 
- L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
  - L'exercice 2021 est le premier sous la CMAR OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE.
- 
- Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 207 876 688,58 €.
  - Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un solde de : 3 594 209,30 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément au référentiel comptable des établissements du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat défini par l'arrêté du 28/12/2012.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

#### **Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques ou charges connus à la date de la clôture.

Concernant le rattachement des subventions d'exploitation, il a été retenu les méthodes suivantes :

- ✓ Subventions notifiées en cours d'exercice : comptabilisation du montant définitif de la subvention à la date de la notification.

Subventions se rattachant à des actions menées durant l'exercice et non notifiées à la date de clôture :

- ✓ Notification entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes : comptabilisation du montant définitif sur l'exercice.
- ✓ Notification postérieure à la date d'arrêté des comptes : évaluation au plus juste en fonction des critères figurant dans la convention de financement.

#### **Informations relatives à la provision pour congés payés :**

La provision congés payés est évaluée sur la base des droits acquis au titre des jours de CET. S'agissant des droits à congés, le calcul est établi selon le référentiel comptable des CMA qui correspond à 10% du total brut de juin à décembre de l'année en cours en enlevant la masse salariale des professeurs sur la même période. Le calcul de la provision pour congés payés a été uniformisé sur l'ensemble du territoire. S'agissant de l'acquisition de congés payés pendant les périodes d'arrêt maladie (C. trav. art. L. 3141-5 et L. 3141-5-1), la CMAR OCCITANIE pratiquait déjà avant la loi l'alimentation des droits à congés même en cas de maladie. Par conséquent, ces nouvelles dispositions n'ont pas d'impact sur la provision pour congés payés.

### **Mise en place de l'obligation édictée par le référentiel comptable concernant les indemnités de départ à la retraite (IDR)**

En accord avec le référentiel comptable, les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées dans les comptes clos au 31/12/2023. Le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite est uniformisé sur l'ensemble du territoire.

En 2023, la provision relative aux indemnités de départ à la retraite est comptabilisée pour un montant de 2 296 205,78 €.

La variation de la provision relative à l'exercice 2022 a été constatée en débit de charge pour un montant de 3 530,31 €

La provision pour indemnité de départ en retraite a été calculée selon les dispositions de l'article 37 du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat en matière d'indemnité de fin de carrière et selon les hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux d'actualisation : 3,20%
- Taux de charges sociales : 59.43% pour le personnel administratif et 52.28% pour le personnel exonéré de taxe sur salaire.

### **Éléments marquants de l'année 2023 :**

- Lors de la clôture 2021, une régularisation d'ajustement sur les provisions « factures à établir » sur la CMA de l'Aude sur les exercices 2018/2019/2020 a été passée après audit au débit du compte 119000 pour un montant de 695 682,19 €. L'exercice d'arrêté des comptes 2023 a montré le caractère inexact de cet ajustement. Un montant ajusté de 683 261,66 € a ainsi été passé au crédit du même compte 119000.

Conformément au référentiel comptable des établissements du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat défini par l'arrêté du 28/12/2012 : « *L'usage du compte 79 pour corriger des erreurs d'imputation est à proscrire et doit en conséquence être limité aux cas strictement inévitables. Ces corrections d'erreur doivent être effectuées conformément aux dispositions du 8e thème de la partie 3 du présent référentiel. En particulier, la correction d'une erreur d'un exercice antérieur est exclue du résultat de l'exercice au cours duquel l'erreur a été découverte et est enregistrée par imputation en compte de report à nouveau. Une mention de ces retraitements est faite en annexe* », la correction a donc été portée directement en compte de report à nouveau.

### **Changement d'estimation concernant les modalités de calcul de la dépréciation des créances clients :**

Compte tenu de l'antériorité de certaines créances des OPCO et notamment de OPCO CONSTRUCTION (Constructys), la décision de constater une provision pour créances douteuses a été prise à partir des comptes clos au 31/12/2023 pour les opérations non réglées par les OPCO et dont l'antériorité est supérieure à 1 an, soit un total de 3 580 086,11 €.

**PROVISION CREANCES DOUTEUSES OPCO PAR DEPARTEMENTS - 2023**

Étiquettes de lignes	9	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	Total général
AFDAS							0,00			0,00		0,00	0,00
AKTO FAFIH	32 815,26	0,00	118 031,00	499,00	96 208,17	179 116,84	0,00	8 408,33	199 783,41	104 203,50	1 095,00	64 480,63	804 641,14
AKTO OPCALIA			56,82		0,00		18 484,14		63,00	21 700,00			40 303,96
ATLAS		833,33								0,00	1 830,00		2 663,33
CNFPT						12 125,00				0,00			12 125,00
OCAPIAT	500,00	1 937,40	0,00		0,00	36 190,59	0,00	0,00	0,00	0,00		1 722,13	40 350,12
OPCO 2I	4 947,30	0,00	2 422,00		0,00	31 901,94	3 930,72		0,00	0,00	0,00	12 563,34	55 765,30
OPCO COMMERCE	4 600,00	153,00		0,00	0,00	61 687,35	0,00	0,00	36 938,18	0,00	1 283,33	1 288,72	105 950,58
OPCO CONSTRUCTION	127 407,86	0,00	282 544,55	3 688,00	0,00	1 495 075,89	75 638,26	31 625,85	54 616,30		1 178,80	432 061,44	2 503 836,95
OPCO EP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPCO MOBILITES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 144,38	0,00	5 144,38
OPCO SANTE		0,00							0,00	0,00		6 150,35	6 150,35
UNIFORMATION			500,00			0,00				0,00		2 655,00	3 155,00
<b>Total général</b>	<b>170 270,42</b>	<b>2 923,73</b>	<b>403 554,37</b>	<b>4 187,00</b>	<b>96 208,17</b>	<b>1 816 097,61</b>	<b>98 053,12</b>	<b>40 034,18</b>	<b>291 400,89</b>	<b>125 903,50</b>	<b>10 531,51</b>	<b>520 921,61</b>	<b>3 580 086,11</b>

**Investissements structurants significatifs mis en service au cours de l'exercice**

**Pour le siège :**

- ✓ Suite de la mise en service du logiciel GERICO sur l'exercice pour 140 925,80 €
- ✓ La mise en place de la téléphonie IP et des réseaux fibre optique avec le fournisseur ADISTA pour un total de 157 496,81 €

**Pour la Chambre de l'Aude :**

- ✓ CFA, RESTRUCTURATION 2E ETAGE BAT A pour 881 117,13 €.
- ✓ CFA, TRAVAUX DE MODERNISATION DU CFA DE L'AUDE pour 502 693,23 €
- ✓ CMA, Remplacement pompe à chaleur pour 195 807,83 €
- ✓ CFA, Equipements pour les ateliers CFA de boucherie, boulangerie, esthétique pour un total de 348 277,22 €

**Pour la Chambre de l'Aveyron :**

- ✓ Néant

**Pour la Chambre de Haute Garonne :**

- ✓ CMA, Rénovation accueil et accessibilité pour 151 893,76 €

**Pour la Chambre de la Lozère :**

- ✓ Néant

**Pour la Chambre des Pyrénées Orientales :**

- ✓ CFA, Achat d'un terrain NOTAIRE MORIN-PARCELLE TERRAIN 2874m<sup>2</sup> RIVESALTES pour 223 800 €
- ✓ CFA, XAMBILI-2TRACTEUR MASSEY FERG.3SP.105MECA.AGRI. pour 164 511,96 €

- ✓ CFA, EUROMAX-4 SCANNERS 3D OPERA+9 PC TOUR+LICENCES pour 93 644,87 €

**Pour la Chambre du Tarn :**

- ✓ CFA, Extension pôle ALIM du CFA pour 3 527 488,35 €

**Pour la Chambre du Tarn et Garonne :**

- ✓ Néant

**NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Montant en K€	Solde au 31/12/2022	Acquisitions / Augmentations	Cession / Sortie	Transfert	Solde au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	6 513	26		192	6 730
Terrains	6 454	224	-2		6 676
Agencements et aménagements de travaux	1 104	22			1 126
Constructions	169 988	1 333	0	4 689	176 010
Matériels et outillages	26 127	3 600	-23	585	30 289
Autres immobilisations corporelles	31 695	2 508	-2	10	34 211
Immobilisations en cours	1 998	7 910		-5 486	4 422
<b>Total</b>	<b>243 879</b>	<b>15 622</b>	<b>-26</b>	<b>-10</b>	<b>259 465</b>

**Amortissements d'actif = 10 975 992,24€**

Amortissements	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
<b>Immobilisations incorporelles</b>	4 090 720,98 €	389 180,44 €	0,00 €	4 479 901,42 €
<b>Immobilisations corporelles</b>	126 872 890,88 €	10 586 811,80 €	71 994,00 €	137 387 708,68 €
Autres Immobilisations en Cours & financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 963 611,86 €</b>	<b>10 975 992,24 €</b>	<b>71 994,00 €</b>	<b>141 867 610,10 €</b>

**Méthodes retenues et règles d'amortissement sur les investissements**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie économique des biens :

Comptes	Libellé de comptes	Durée
201	FRAIS D'ETABLISSEMENT	4/5ans
205	LOGICIELS LICENCES	3 ans
211	TERRAINS	n/a
212	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DE TERRAIN	5/50 ans
213	CONSTRUCTIONS	5/50 ans
215	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT.& OUTILLAGE	3/25 ans
2181	INSTALLATION GENERALE	3/25 ans
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	5/20 ans
21831	MATERIEL DE BUREAU ET DE DUPLICATION	3/20 ans
21832	MATERIEL INFORMATIQUE	3/5 ans
21834	MATERIEL DE CUISINE	3/10 ans
21835	MATERIEL DE SURVEILLANCE ET DE SECURITE	10 ans
21836	MATERIEL D'ENTRETIEN	3/5 ans
21838	MATERIEL DE SONORISATION	10 ans
21839	MATERIEL TELEPHONIQUE	5 ans
21840	MOBILIER DE BUREAU	5/20 ans
21841	MOBILIER DE RESTAURATION	10 ans
21850	MOBILIER SCOLAIRE	5/20 ans
21851	MATERIEL DE COMMUNICATION	3/10 ans
21860	MOBILIER D'HEBERGEMENT	5/20 ans
21880	DIVERS (AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES)	5/20 ans

**Etat des stocks :**

Le seul stock de matière encore existant était un stock de masque (COVID 19) sur la chambre de l'Hérault. Compte tenu des dates de péremption atteintes, ce stock totalement provisionné en 2022 a été détruit en 2023 :

Stocks	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la Clôture
<b>Stock Denrées Rest.</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Stock Mat. d'œuvres</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Stock Fournitures</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Stock Marchandises</b>	35 448,00 €	0,00 €	35 448,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 448,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 448,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Etat des créances :**

Etat des créances	Montants totaux	A un an	A plus d'un an
Clients et comptes rattachés	38 091 896,90	26 738 129,88	11 353 767,02
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	31 158,08	27 851,54	3 306,54
Etat et autres collectivités	8 926 722,43	3 949 049,36	4 977 673,07
Autres créances	311 494,84	311 494,84	-
Fournisseurs débiteurs	429 214,81	276 933,14	152 281,67
<b>TOTAL</b>	<b>47 790 487,06</b>	<b>31 303 458,76</b>	<b>16 487 028,30</b>

**Etat de l'encaissement prévisible des créances :**

**Analyse de l'ancienneté des subventions :**

**Ancienneté des subventions à recevoir du Départements : 10 419,50 € (441730)**

- Créances de plus d'un an 0,00 €
- Créances de moins d'un an 10 419,50 €

**Ancienneté des subventions à recevoir Etat : 1 010 575,00 € (441710)**

- Créances de plus d'un an 250 379,00 €
- Créances de moins d'un an 825 150,00 €

**Ancienneté des subventions Europe : 4 384 455,06 € (441760)**

- Créances de plus d'un an 2 104 747,06 €
- Créances de moins d'un an 2 279 708,00 €

**Ancienneté des autres subventions à recevoir : 3 471 175,57 €**

- Créances de plus d'un an 3 063 212,82 €
- Créances de moins d'un an 407 962,75 €

**Provisions pour dépréciation d'actif :**

	<b>A l'ouverture</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>	<b>A la clôture</b>
Provisions pour Dépréciation Créances Clients	1 940 000,56	4 546 711,48	1 809 864,95	4 676 847,09
<b>TOTAL</b>	<b>1 940 000,56</b>	<b>4 546 711,48</b>	<b>1 809 864,95</b>	<b>4 676 847,09</b>

**Charges constatées d'avance :**

Le poste charges constatées d'avance d'un montant de 500 247,28 € correspond :

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>A l'ouverture</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>	<b>A la clôture</b>
Siège	70 491,83	89 355,59	70 491,83	89 355,59
Ariège	6 263,62	10 522,44	6 263,62	10 522,44
Aude	9 970,23	24 604,11	9 970,23	24 604,11
Aveyron	60 165,99	74 724,91	60 201,54	74 689,36
Gard	19 008,80	23 592,55	19 008,80	23 592,55
Haute Garonne	83 713,11	54 730,19	68 875,80	69 567,50
Gers	28 477,19	26 634,62	28 477,19	26 634,62
Hérault	13 565,81	19 982,74	16 803,51	16 745,04
Lot	20 077,09	21 181,82	20 077,09	21 181,82
Lozère	14 848,05	28 104,71	14 848,05	28 104,71
Hautes Pyrénées	21 266,01	61 888,68	21 266,01	61 888,68
Pyrénées Orientales	15 113,31	18 858,50	15 113,31	18 858,50
Tarn	30 086,76	57 272,20	55 269,35	32 089,61
Tarn et Garonne	4 994,48	2 412,75	4 994,48	2 412,75
<b>TOTAL</b>	<b>398 042,28</b>	<b>513 865,81</b>	<b>411 660,81</b>	<b>500 247,28</b>

La trésorerie (disponibilité) au 31/12/2023 est de 45 797 817 €, soit +1 470 055 € vs 31/12/2022.

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capitaux propres :**

Capitaux propres	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Dotation initiale	35 612 219,22		907 109,09	34 705 110,13
Dons et Legs	58 139,01			58 139,01
Affectation	2 056 072,37			2 056 072,37
Financement Etats actifs déterminés	0,00			0,00
Fi état repris en compte de résultat	0,00			0,00
Réserves	23 173 336,16		55 676,77	23 117 659,39
Report à nouveau	36 138 426,98	15 125 343,25	8 242 504,29	43 021 265,94
Résultat de l'exercice	6 199 577,30	11 836 713,59	14 442 081,59	3 594 209,30
Subvention d'investissements	113 374 837,13	6 173 301,84	1 304 051,16	118 244 087,81
Subventions inscrites cpte de résultat	-64 083 085,53	-4 704 124,74	-90 421,00	-68 696 789,27
<b>TOTAL</b>	<b>152 529 522,64</b>	<b>28 431 233,94</b>	<b>24 861 001,90</b>	<b>156 099 754,68</b>

**Provisions :**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement de compte à compte	Reprise sur utilisation	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour litiges	407 547,20	57 285,05	0,00	-228 606,13	0,00	236 226,12
Provisions pour risques	4 924 266,78	4 686 705,02	0,00	-319 681,00	-4 020 756,32	5 270 534,48
Provisions Entretien/révisions	2 021 953,84	318 355,77	0,00	0,00	-1 028 275,44	1 312 034,17
Provisions départ retraite	2 292 675,47	2 296 205,78		0,00	-2 292 675,47	2 296 205,78
Provisions pour charges diverses	123 400,00	0,00		0,00	0,00	123 400,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 769 843,29</b>	<b>7 358 551,62</b>	<b>0,00</b>	<b>-548 287,13</b>	<b>-7 341 707,23</b>	<b>9 238 400,55</b>

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reclassement de compte à compte	Reprise sur utilisation	Reprise non utilisée	A la clôture
Provisions pour dépréciation participations	3 982,73					3 982,73
Provisions dépréciation projet CRMA	5 136,97					5 136,97
Provisions pour dépréciation prêts divers	501 616,46	49 463,56				551 080,02
Provisions pour dépréciation créances clients	1 940 000,56	4 604 281,83			-1 867 435,30	4 676 847,09
Provisions pour dépréciation autres créances	76 645,22	69 670,11			-121 315,33	25 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 527 381,94</b>	<b>4 723 415,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 988 750,63</b>	<b>5 262 046,81</b>

**Etat des dettes :**

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant Total</b>	<b>de 0 à 1 an</b>	<b>de 2 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>
Etablissement de crédit	9 733 659,49	1 103 039,00	3 693 521,63	4 937 098,85
Dettes financières diverses	554 570,32	100 159,00	400 000,00	54 411,32
Fournisseurs	7 895 500,37	7 895 500,37		
Dettes fiscales & sociales	7 981 881,46	7 981 881,46		
<i>dont Etat et collectivités</i>	650 393,00	650 393,00		
Autres dettes	10 999 400,63	10 999 400,63		
Produits constatés d'avance	5 373 521,08	5 373 521,08		
Compte liaison	0,00	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>42 538 533,35</b>	<b>33 453 501,54</b>	<b>4 093 521,63</b>	<b>4 991 510,17</b>

<b>Nature de la charge</b>	<b>Montants</b>
408 - Fournisseurs factures non parvenues	1 940 762,17
428600 - Personnels charges à payer	86 473,00
428200/4382000 - Prov.congés payés	2 817 872,56
448600-Etat CAP	0,00
468600 - Charges à payer	1 081 013,93
428610/438610 - Org Soc CAP CET	1 087 279,10
438700 - PAR Organismes sociaux	23 383,36
<b>Total</b>	<b>7 036 784,12</b>

<b>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>
----------------------------------------

**Produits d'exploitation : 80 264 403 € :**

Vente de produits finis	104 833 €
Vente études et prestations de services	6 775 599 €
Facturation OPCO	66 176 876 €
Activités CFE :	1 300 819 €
Produits divers	5 906 276 €

**Subventions d'exploitation : 11 290 018 € :**

Conseil régional :	3 650 450 €
Etat & Autres organismes :	3 589 051 €
Europe :	2 465 622 €
Départements/Communes :	840 613 €
Taxe d'apprentissage :	536 624 €
Mobilités	60 940 €
Examens	146 718 €

**Autres Produits : 20 888 443 € :**

TFCMA/ACOSS :	20 367 012 €
Activités RM :	310 384 €
Autres produits divers :	211 047 €

**Produits financiers : 124 452 € :**

**Produits exceptionnels : 5 686 653 €**

Les quotes-parts de subventions versées au résultat sont logées en compte 777210 pour un total : **5 672 616 €**

**Reprise de provisions et transfert de charges : 2 060 198 € :**

Reprise de provisions :	1 696 904 €
Transfert de charges :	363 295 €
Reprise de Subvention :	5 672 999 €

Total :

**121 306 486 €**

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**

**Achats : 12 695 440 €**

Les achats de matière d'œuvre :	2 820 160 €
La sous-traitance pédagogique :	2 073 178 €
Fluides :	4 242 003 €
Autres achats :	3 560 099 €

**Services extérieurs : 7 414 093 €**

Sous-traitance générale :	818 285 €
Locations – Crédit-bail :	1 787 939 €
Entretien-Maintenance :	4 469 800 €
Assurances :	202 859 €
Colloques :	1 349 €
Etudes :	5 025 €
Autres achats :	128 836 €

**Prestations externes : 5 911 771 €**

Achats communication :	1 216 803 €
Personnel extérieur :	73 790 €
Honoraires-cotisations :	313 287 €
Déplacements-missions-réceptions :	1 001 802 €
Télécom-Poste :	912 319 €
Frais de recrutement & formations :	229 471 €
Autres prestations :	2 164 299 €

**Impôt et taxes : 4 018 356 €**

Taxes sur les salaires :	3 071 310 €
Taxe d'habitation :	89 222 €
Taxe foncière :	820 407 €
Autres taxes :	37 417 €

**Frais de personnel : 69 632 350 €**

Les frais de personnel représentent 59,15% des charges de fonctionnement.

Salaires et traitements :	47 215 902 €
Charges fiscales et sociales :	22 104 466 €
Provision CP/CET Brut + charges :	311 982 €

**Autres charges de gestion : 2 635 038 €**

Redevances-concession :	859 645 €
Subventions versées :	416 410 €
Indemnités des élus :	986 914 €
Créances irrécouvrables :	362 215 €
Charges de gestion courantes :	9 854 €

**Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation : 14 777 016 €**

Amortissements :	10 912 338 €
Provisions :	3 864 678 €

Dont 2 819 558 € au titre des provisions pour créances douteuses :

- ✓ 3 580 086 € au titre des OPCO. Les créances antérieures au 01/01/2023 ont été provisionnées à 100%.
- ✓ -760 028 € au titre des autres clients

**Charges financières : 264 609 €**

Le résultat financier comprend principalement les intérêts des emprunts qui s'élèvent à 259 971 €.

**Charges exceptionnelles : 363 603 €**

Dont charges sur exercices antérieures : 337 148 €.

**Impôts : 0 €**

Total : **117 712 276 €**

**Le résultat 2023 se situe à 3 594 209,30 €**

---

**AUTRES INFORMATIONS**

**Statut du personnel.**

Selon l'arrêté du 6 janvier 2009, le nouveau Statut du Personnel Administratif des Chambres de Métiers (loi du 10 décembre 1952) s'applique au personnel titulaire, aux agents contractuels et aux stagiaires.

**Risque ARE :**

Les CMA en tant qu'établissements publics administratifs de l'Etat relèvent de l'auto-assurance pour leur personnel titulaire.

En cas de démission d'un agent titulaire, dès que celui-ci travaille plus de 65 jours à l'extérieur de la CMA, cela lui réouvre des droits au chômage. En cas de licenciement ou de démission pour motif légitime d'un agent titulaire, l'ARE est dû.

Il convient ensuite de regarder les durées d'emploi chez le ou les employeurs affiliés à l'assurance chômage et la durée d'emploi au sein de la CMA qui est en auto-assurance.

Dès lors que la durée d'emploi au sein de la CMA est plus importante que les autres, France travail nous demande de prendre en charge l'indemnisation de l'ARE.

Une matrice Excel fourni par CMA France permet de calculer l'allocation brute journalière ainsi que les charges sociales en fonction de l'âge de l'agent, de son ancienneté, de son salaire et de sa qualification professionnelle.

La durée maximale d'indemnisation dépend de l'âge de l'ancien agent, pour les départs après le 1<sup>er</sup> février 2023 :

- Moins de 53 ans la durée maximale du nouveau droit ARE est de 548 jours (départ avant le 01/02/23 c'est 730 jours),
- Entre 53 et 54 ans, la durée maximale est de 685 jours (départ avant le 01/02/23, c'est 913 jours),
- 55 ans et plus, la durée maximale est de 822 jours (départ avant le 01/02/23, c'est 1095 jours).

Le délai de déchéance court à la date d'examen du droit pour une durée de 3 ans rallongée de la durée du droit calculé. Le risque existe donc pendant 6 ans après le départ de l'agent.

La répartition des effectifs au 31/12/2023 s'établie comme suit (ETP) :

	Ariège	Aude	Aveyron	Gard	Haute Garonne	Gers	Hérault	Lot	Lozère	Hautes Pyrénées	Pyrénées Orientales	Tarn	Tarn & Garonne	Siège	TOTAL
<b>ETP 2023</b>															
CMA	18,56	31,50	22,72	69,83	76,81	18,70	69,73	23,63	11,89	16,57	56,13	35,90	16,41	62,61	530,98
CFA	51,36	94,84	95,65	42,35	95,10	65,91	18,67	57,75	37,44	58,43	85,41	118,31	0,00	0,00	821,24
<b>Total général</b>	<b>69,92</b>	<b>126,34</b>	<b>118,38</b>	<b>112,18</b>	<b>171,91</b>	<b>84,61</b>	<b>88,41</b>	<b>81,38</b>	<b>49,33</b>	<b>75,00</b>	<b>141,54</b>	<b>154,21</b>	<b>16,41</b>	<b>62,61</b>	<b>1 352,22</b>